

COMPTE RENDU DE REUNION SEANCE DU 6 FEVRIER 2021

Le 6 février 2021 à 11h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Vincent CAINAUD, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL

Absent : Marie Dominique SELETTI

Secrétaire de séance : Virginie BROS-FACER

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 ;
- Délibération : autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;
- Délibération : convention Etablissement Public Foncier d'Occitanie – Communauté de Communes Arize Lèze ;
- Délibération : modification du tableau des effectifs ;
- Approbation du Compte de Gestion 2020 ;
- Vote du Compte Administratif 2020 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Virginie BROS-FACER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020

Madame La Maire donne lecture du compte rendu de séance du 14 décembre 2020 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

Votants : 5

Votes pour : 5

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame la Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 11 000 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 750 € ($< 25\% \times 11\,000\text{ €}$).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- article 2051 – Concessions et droits similaires : 294 €

- article 2183 – Matériel de bureau et informatique : 133.56 €

- Total : 427.56 €

Madame la Maire propose de délibérer afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées ci-dessus.

Votants : 5

Votes pour : 5

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : convention Etablissement Public Foncier d'Occitanie – Communauté de Communes Arize Lèze

Une convention tripartite entre la commune de Castex, la CCAL et l'EPFO est proposée à délibération. Cette convention permet à l'EPFO de se porter acquéreur des biens fonciers dans le zonage délimité et ce à la demande de la commune. L'EPFO effectue le portage financier pendant 8 ans maximum. Durant ce laps de temps, la commune se doit de racheter les biens au prix d'achat moins une minoration possible.

Madame la Maire fait lecture de la convention.

Madame la Maire propose de délibérer concernant l'acceptation de cette convention et l'autorisation donnée à Madame la Maire de signer cette convention.

Votants : 5

Votes pour : 5

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération : modification du tableau des effectifs

Compte tenu des entretiens de recrutements réalisés suite à la délibération du conseil pour la création d'emplois municipaux, Madame la Maire propose de regrouper les deux emplois communaux créés lors du conseil municipal du 22 octobre 2020, en un seul poste occupé par une même personne.

De créer :

- Un emploi d'adjoint des services techniques polyvalent, à temps non complet à raison de 7 heures 30 hebdomadaires annualisées (5h30 heures sur la moitié de l'année et 9 heures 30 les six autres mois, en fonction des besoins) relevant du grade d'adjoint technique de la catégorie C de la fonction publique territoriale. Les services afférents à cet emploi sont :
 - Entretien et mise en valeur des espaces verts ;
 - Entretien de la voirie communale ;
 - Réalisation de travaux de maintenance de premier niveau des bâtiments ;
 - Entretien courant des matériels et engins ;

- Organisation de son activité, en collaboration avec la municipalité et les besoins ;
- Application des règles de santé et de sécurité au travail ;
- Applications des règles de sécurité des usagers ;
- Portage, chargement et déchargement des marchandises et produits ;
- Manutention et installation des matériels de fêtes et cérémonie ;
- Entretien courant du matériel de manutention ;
- Déneigement ;
- Vaguemestre ;
- Nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés ;
- Tri et évacuation des déchets courants ;
- Contrôle de l'état de propreté des locaux ;
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé ;
- Contrôle de l'approvisionnement en matériel et produits ;
- Applications des règles de sécurité des usagers.

Les rémunérations et déroulés de carrières correspondront au cadre d'emplois concernés.

Ces emplois ont été mis à recrutement le 15 novembre 2020. Aucune candidature de fonctionnaire n'a été proposée.

Comme délibéré le 22 octobre 2020, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune va recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté par contrat devra justifier d'une condition d'expérience professionnelle. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350.

De supprimer les 2 postes d'agents techniques et de les remplacer par un seul poste à 7h30 hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Existant :</u>				
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché principal	A			
Attaché	A			
Rédacteur en chef	B			
Rédacteur principal	B			
Rédacteur	B			
Adjoint administratif de 2eme classe	C			
Adjoint administratif de 1ere classe	C	1	1	12 h hebdomadaires
<u>Filière Technique</u>				
Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	C	1		6 h hebdomadaires
Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	C	1		1 h 30 hebdomadaires

<u>Création :</u>				
<u>Filière Technique</u> Adjoint technique	C	1		7 h 30 hebdomadaires
<u>Suppression :</u>				
<u>Filière Technique</u> Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	C	1		6 h hebdomadaires
Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	C	1		1 h 30 hebdomadaires
TOTAL		2	1	

Madame la Maire propose de passer au vote afin de supprimer les 2 postes d'agents techniques et de les remplacer par un seul poste à 7h30 hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs de la commune comme ci-dessus.

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Approbation du Compte de Gestion

Après lecture et mise au vote du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la commune, le Conseil Municipal procède au vote.

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Vote du Compte Administratif 2020

Madame Anne COURTIAL, Maire, quitte la salle.

Sous la présidence de Mme COT Mélanie, adjoint chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Résultat reporté	46 422.65 €
Recettes 2020	91 057.47 €
Dépenses 2020	64 374.51 €
	26 682.96 €
Résultat de clôture 2020	73 105.61 €

Investissement	
Résultat reporté (résultat de clôture 2019)	- 20 881.75 €
Recettes 2020	21 861.51 €
Dépenses 2020	17 381.18 €
	4 480.33 €
Résultat de clôture 2020	16 401.42 €

Besoin de financement	
Résultat de clôture 2019 :	- 20 881.75 €
Résultat de clôture 2020 :	4 480.33 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	0.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0.00 €
	- 16 401.42 €

Votants : 4	Votes pour : 4	Votes contre : 0	Abstentions : 0
--------------------	-----------------------	-------------------------	------------------------

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

- Demande des nouvelles habitantes du lieu-dit « Pradet » : reboucher par la Mairie des trous sur le chemin : il en sera discuté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- Demande d'achats de pavés (sur la place de la mairie) par un habitant : les revendre à un prix moindre en fonction de la facture originale.
- Sollicitation d'un habitant sur une autre population de chats errants : il en sera discuté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 13h20.

Fait à Castex, le 9 février 2021

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

